

SCHÉMA POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA PROVINCE SUD

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2018



SOMMAIRE

Ce document est interactif. Lors de sa consultation, vous pouvez à tout moment naviguer entre les rubriques à l'aide du menu situé en haut de page. Il contient également des liens vers des documents disponibles sur les sites de la province Sud et du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie.

Un lexique des sigles et acronymes vous est proposé en fin de document.

INTRODUCTION



ACTIONS MISES EN ŒUVRE



AXE 1 UNE COLLECTIVITÉ EXEMPLAIRE



AXE 2 LA CROISSANCE VERTE



AXE 3 AMÉNAGEMENT ET SOLIDARITÉ



DU SCHÉMA POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE À CELUI DE LA PROVINCE SUD

De par son insularité, l'absence de gisements connus d'énergies fossiles sur son territoire, la part prépondérante de l'industrie des mines et de la métallurgie (forte consommatrice d'énergie) dans son économie et la portion encore marginale des énergies renouvelables dans son mix énergétique, la Nouvelle-Calédonie est en situation de très forte dépendance énergétique.

À titre d'exemple, cette dépendance s'est traduite en 2014 par l'importation de 97,8 % de sa consommation énergétique globale, pour un montant d'environ 70 milliards CFP (soit 23 % du montant total des importations du pays).

L'une des conséquences directes de cet état de fait, en plus de contribuer au déficit commercial du territoire à hauteur de 45 %, est que la Nouvelle-Calédonie est à l'heure actuelle un important émetteur de gaz à effet de serre (GES) au regard de sa population avec, en 2017, plus de 20 t. de CO₂ par habitant et par an (tCO₂/hab./an), contre 6t tCO₂/hab./an pour la France métropolitaine.

Si, sans surprise, l'industrie (y compris mine et métallurgie) contribue à près de 70 % des émissions directes de GES, le secteur du transport constitue également un émetteur important avec près de 16 % des émissions carbone du pays, suivi par l'agriculture (à presque 9 %) et le traitement des déchets (6 %).

Ce constat, adossé à la volonté affichée de la Nouvelle-Calédonie de s'inscrire concrètement dans l'Accord de Paris sur le climat signé le 12 décembre 2015 lors de la COP21, a conduit le congrès, par sa délibération n°135 du 23 juin 2016, à adopter le Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie (STENC).

Ce schéma, en s'inscrivant dans une démarche dite « négaWatt » reposant sur la sobriété énergétique, l'efficacité énergétique et la sollicitation d'énergies renouvelables, fixe pour la Nouvelle-Calédonie des objectifs ambitieux de réduction de nos consommations énergétiques, d'accroissement de la part des énergies renouvelables et de réductions de nos émissions de GES. Pour parvenir à atteindre ces objectifs à l'horizon 2030, le STENC a identifié 7 orientations stratégiques et 23 leviers sectoriels qui sont ensuite déclinés en 91 pistes d'actions (pour plus de détails, nous invitons le lecteur à se référer au STENC).

Parallèlement, le congrès a estimé important que l'ensemble des collectivités se saisissent de ce schéma, pour le décliner selon leur champ de compétence et d'action, afin de concourir de manière synergique à l'atteinte des objectifs du STENC.

C'est ainsi que la province Sud, collectivité centrale du paysage institutionnel calédonien tant par ses compétences, son territoire, les activités économiques qui s'y déroulent, que par son statut de premier employeur du pays, s'est dotée en août 2017 (délibération 31-2017/APS) de son Schéma pour la Transition Énergétique de la Province Sud (STEPS).

Cette déclinaison provinciale s'est construite autour de trois axes opérationnels, mieux adaptés aux compétences de la Province et, au sein de ces axes, à la définition d'un certain nombre d'objectifs chiffrés à atteindre à l'horizon 2025.

L'objet du présent rapport vise à établir un bilan de l'action de la province Sud dans le cadre du STEPS pour la période 2017-2018.

Cette évaluation annuelle, alimentée par les indicateurs de moyens et de résultats obtenus, mais aussi par l'analyse des efforts restant à mettre en œuvre, sera partagée chaque année avec les élus et mise en ligne dans un souci de transparence de l'action publique.

ACTIONS MISES EN ŒUVRE

LA DYNAMIQUE OPÉRATIONNELLE DU STEPS S'ARTICULE AUTOUR DE TROIS AXES QUE SONT :

- **Axe 1** : L'exemplarité de la collectivité ;
- **Axe 2** : La croissance verte ;
- **Axe 3** : L'aménagement et la solidarité.

Ces axes sont développés en 7 thématiques et 39 mesures concrètes ayant pour objectif de faire de la province Sud un modèle de sobriété énergétique, de permettre la création d'emplois autour de l'économie verte (notamment dans le secteur des énergies renouvelables), de porter des projets d'aménagement innovants et intelligents, ainsi que de prévenir la précarité énergétique et d'accompagner les familles qui en souffrent.

L'Écomobilité

Les équipements publics et le patrimoine de la province Sud

AXE 1

UNE COLLECTIVITÉ
EXEMPLAIRE

L'Écomobilité

Les équipements publics et le patrimoine de la province Sud



L'ÉCOMOBILITÉ

PRÉSENTATION ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES PROPOSÉES

Le Plan de déplacement de la province Sud

Afin de cadrer les mesures mises en œuvre sur le thème de l'écomobilité au sein d'un document d'orientation stratégique, la province Sud a entrepris la réalisation d'un plan de déplacement administration (PDA). Finalisé en juillet 2018, ce document regroupe 26 mesures visant à optimiser et rationaliser la gestion du parc automobile de la collectivité ainsi que les déplacements de ses employés ou administrés afin de réaliser des économies d'énergie, de diminuer les émissions polluantes, de réduire le trafic routier, et d'améliorer les conditions de travail des agents ou la qualité des services rendus aux usagers. Si un certain nombre des actions du PDA se retrouvent également dans le STEPS, d'autres lui sont complémentaires (pour plus de détails, nous invitons le lecteur à se référer au PDA).

Le Schéma modes actifs à l'échelle des voiries provinciales

87 % des agents de la province Sud ont recours à la voiture pour se rendre au travail, là où marche à pied et vélo ne représentent respectivement que 1 % et 3 %. Devant le constat que la présence d'aménagements sécurisés pour les cyclistes et piétons représenterait la plus forte incitation à la pratique de ces modes de déplacement alternatifs à la voiture, la province Sud a entrepris dès 2017 l'élaboration d'un Schéma Modes Actifs (SMA) à l'échelle des voiries de la collectivité.

Le principal objectif de ce schéma est de développer l'usage du vélo au quotidien en proposant aux usagers un réseau cyclable provincial sécurisé, attractif,

confortable et offrant une continuité avec les réseaux cyclables existants ou voyant le jour à l'initiative des structures communales ou intercommunales.

Pour y parvenir et créer ainsi un environnement favorable au changement de mode de mobilité, la province s'est fixé l'objectif ambitieux d'aménager 70 % de sa voirie (hors voies express) pour les modes actifs à l'horizon 2025.

Suite aux études réalisées en 2018, les travaux d'aménagement des rues Gervolino (RP14) et de Béchade doivent être initiés en 2019 et permettre ainsi d'atteindre 30 % des voiries de l'agglomération dûment équipées. Cet aménagement permettra d'assurer un maillage continu de pistes cyclables entre les quartiers de Ducos et Magenta.

Contribution aux projets de transports publics

Pour limiter le recours systématique à l'autosolisme, les transports en commun font partie, au même titre que le vélo, la marche à pied, ou le co-voiturage, des moyens de transports durables. Cependant, faute d'aménagements qui leur sont spécifiquement dédiés sur les points stratégiques de la circulation du Grand Nouméa, les transports collectifs actuels pâtissent de la congestion de plus en plus importante des infrastructures routières existantes.

Pour répondre à cette problématique, et développer l'usage des transports collectifs moins polluants et moins chers que la voiture particulière, le SMTU porte depuis 2011 un projet de transport en commun en



CONTEXTE

La mobilité se présente comme un enjeu majeur de la transition énergétique. En effet, le secteur du transport, et en particulier celui de la branche routière, est à la fois l'un des secteurs les plus consommateurs d'énergie (22.9 % en 2017) et les plus émetteurs de GES en Nouvelle-Calédonie. Il contribue ainsi de manière significative à dégrader l'impact environnemental du territoire et à renforcer sa dépendance énergétique aux produits pétroliers. Pour y remédier à son niveau, la province Sud a identifié deux leviers d'actions complémentaires que sont :

- La promotion de l'écomobilité auprès de ses agents et administrés
- L'amélioration des performances énergétiques et écologiques de son parc de véhicules.



site propre (TCSP) baptisé Néobus, qui prévoit de faire circuler des Bus à Haut Niveau de Service (BHNS) sur 25 km de voies dédiées, associés à 12 km d'itinéraire de piste cyclable. La mise en service de la 1^{re} ligne de 13,3 km, reliant la baie de la Moselle au Médipôle, est attendue courant 2019. La province Sud, partenaire de la première heure, y aura participé à hauteur de 160 MF CFP au titre du contrat d'agglomération 2011-2016, en plus de sa dotation annuelle au SMTU (de l'ordre de 700 MF CFP/an).

Sur le contrat d'agglomération 2017-2021, la collectivité continue de contribuer à l'aménagement et à la restructuration des voiries pour faciliter la circulation des transports en commun en soutenant le déploiement du réseau Tanéo à hauteur de 175 MF CFP.

Par ailleurs, la province Sud soutient également le réseau Raï (réseau d'autocars interurbains) à hauteur de 25 MF en 2017 et 22 MF CFP en 2018.

Mesures favorisant l'écomobilité

Un autre moyen de promouvoir l'utilisation des modes doux repose sur la mise en place d'incitations financières consistant à proposer aux agents provinciaux une indemnité kilométrique vélo, ou la prise en charge d'une partie du prix des abonnements aux transports en commun, pour leurs déplacements domicile-travail.

Bien qu'existant en France depuis 2008 et 2016, l'absence de texte de référence pays ne permet pas actuellement à la province Sud de mettre en place ce type de mesures incitatives. C'est pourquoi la collectivité a interrogé le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie à ce sujet afin de déterminer si la province Sud est autorisée à gérer de façon autonome ce type d'incitation à destination de ses agents. Si c'est effectivement le cas, les modalités ainsi que le montant des aides accordées devraient être soumis à l'approbation de l'assemblée de la province Sud courant 2019.

Par ailleurs, consciente que le climat mais aussi le relief de la Nouvelle-Calédonie peut constituer un frein au développement de l'usage du vélo, la province Sud a mis à disposition de ses agents 10

vélos à assistance électrique (VAE) qui offrent un bon compromis technique à ces obstacles et permettent d'initier un changement de mentalité sur ce mode de déplacement. Au total, en 2018, ces VAE ont été utilisés plus de 650 fois pour une distance parcourue d'environ 4 000 km.

Parmi les mesures incitatives évoquées dans le STEPS, la province Sud avait également envisagé pour ses agents la mise en place d'une prime à l'achat de VAE, afin de rendre plus accessible ce moyen de transport dont le coût actuel élevé représente un frein rédhibitoire à sa démocratisation pour une grande partie de la population.

Cependant, suite à la mise en place par l'ACE courant 2018 d'une prime similaire, ouverte à l'ensemble de la population calédonienne, la collectivité a décidé de ne pas poursuivre cette mesure.

4 000 KM

ont été parcourus en VAE
par les agents provinciaux en 2018

Équipement des locaux de manière à favoriser l'usage des modes actifs

Parmi les mesures incitatives les plus plébiscitées par les agents pour les encourager à utiliser la marche ou le vélo pour se rendre au travail, la présence de douches et de vestiaires ainsi que d'un espace sécurisé pour les vélos arrivent respectivement en 2^e et 3^e position.

Ainsi, pour favoriser l'usage de ces modes actifs, la province Sud s'est fixé comme objectif d'équiper 60 % des locaux provinciaux du Grand Nouméa ; objectif d'ores et déjà atteint puisque, fin 2018, ce sont près de 80 % de ces locaux qui disposent de ces équipements. En 2019, ces travaux devraient se poursuivre à la direction provinciale de l'Action sanitaire et sociale (DPASS) et à la direction du Logement (DL) pour atteindre les 90 % de locaux provinciaux équipés sur l'agglomération.

80 %

des locaux de la province Sud disposent de douches et de vestiaires ainsi que d'un espace sécurisé pour les vélos.



Sensibiliser les agents... et les enfants

Afin de sensibiliser la population sur la nécessité de modifier ses habitudes en matière de transport, et par là même démocratiser l'usage des modes alternatifs à l'utilisation de la voiture, la province Sud organise depuis 2017 deux challenges mobilité par an, respectivement à destination de ses agents et de ses écoles.

Le challenge de l'écomobilité scolaire, nommé « Dédé le tricot rayé mobile » vise à promouvoir auprès des enfants, de leurs parents et du personnel enseignant, des modes de transport plus actifs et plus durables pour les trajets domicile-école.

En 2018, 18 classes réparties dans 7 écoles ont joué le jeu, un chiffre en nette progression par rapport à 2017.

En parallèle, organisé dans le cadre de la semaine de l'écomobilité, le challenge inter-directions à destination des agents de la collectivité récompense les agents et les directions provinciales qui parcourent le plus de kilomètres en modes doux.

Si 2018 voit un taux de participation sensiblement plus faible qu'en 2017, le nombre de kilomètres parcourus en modes doux à cette occasion grimpe de 5 000 km à 7 000 km, permettant ainsi d'éviter environ 840 kg d'émission de CO₂ (et autres polluants atmosphériques). Un chiffre d'autant plus remarquable que ce challenge ne comptabilise que les déplacements réalisés par les agents participants sur une seule journée.

7 000 KM

ont été parcourus en modes doux lors du challenge écomobilité inter-directions 2018.



Rationaliser la flotte de véhicules

Plus personne ne conteste les ravages de la pollution atmosphérique sur la santé publique, ni le fait que les transports soient à l'origine d'une part importante des émissions néfastes. Avec des émissions annuelles de CO₂ avoisinant les 1 400 tonnes, uniquement dans le cadre des déplacements professionnels, et un coût de fonctionnement de l'ordre de 258 MF CFP en 2016 (dont près de 55 MF CFP uniquement pour le secteur du carburant), rationaliser et améliorer les performances des 380 véhicules constituant la flotte automobile de la province Sud est à la fois une évidence et une nécessité.

Pour y parvenir, en plus du déploiement d'un outil de gestion et de suivi des performances de la flotte qui devrait voir le jour en 2019, la province Sud s'est fixé comme objectif à horizon 2020 d'atteindre 10 % de son parc automobile équipé en véhicules hybrides ou électriques.

En 2018, 21 véhicules hybrides ont été commandés pour un montant de 41.9 MF CFP et sont en cours de livraison dans les différentes directions provinciales. Pour 2019, 20 autres véhicules sont également prévus, ce qui permettra d'atteindre l'objectif avant la date d'échéance initialement visée. Les effets de la rationalisation du parc automobile provincial se sont déjà fait sentir en termes de dépenses pour la collectivité avec plus de 4 MF CFP d'économie sur le secteur du carburant entre 2016 et 2018. Ces économies devraient s'accroître dans les prochaines années (notamment sur les dépenses liées au carburant) avec la mise en service de ces véhicules hybrides, énergétiquement plus performants.

Le déploiement de quelques véhicules électriques (VE) et de leurs bornes de recharge pour les sites provinciaux déjà équipés en panneaux photovoltaïques, ou qui le seront dans un avenir proche, est également envisagé.

En effet, plusieurs études récentes ont montré que les émissions de gaz à effet de serre des VE sur l'ensemble de leur cycle de vie (de leur fabrication à leur fin de vie) sont actuellement 2 à 3 fois inférieures à celles des véhicules essence et diesel. Qui plus est,

ce ratio devient encore plus favorable lorsque le mix énergétique utilisé pour la charge des VE tend vers un pourcentage d'ENR accru. L'objectif de ce premier déploiement serait donc de tester concrètement si cette solution, en plus d'être écologiquement vertueuse, est adaptée aux besoins et usages des agents provinciaux tout en permettant à la collectivité de faire des économies de carburant.

10 %

**de son parc automobile équipé
en véhicules hybrides ou électriques.
Tel est l'objectif de la province Sud
à l'horizon 2020.**

Former à l'écoconduite

L'un des objectifs du STEPS est également de permettre à la province Sud de réaliser des économies de l'ordre de 10 % sur les consommations de carburant de sa flotte automobile. Si l'achat de véhicules plus propres et plus économiques, la mise à disposition de VAE et la rationalisation de sa flotte automobile doivent participer à l'atteinte de cet objectif, la sensibilisation des agents provinciaux, notamment à travers leur formation à l'écoconduite, doit également y contribuer de manière significative, voire permettre de dépasser cet objectif.

En effet, cette formation, en plus d'induire une baisse d'environ 10 % des coûts de sinistralité, permet de réduire en moyenne de 5 à 8 % les consommations de carburant et d'émissions de CO₂. Si, logiquement, les agents ciblés en premier lieu par cette formation sont ceux réalisant dans le cadre de leur fonction plus de



3 000 km/an, l'objectif à terme est que le plus grand nombre puisse en bénéficier. Cela permettra de maximiser les réductions de CO₂ émis aussi bien lors des déplacements professionnels qu'au cours des trajets domicile-travail ou des déplacements personnels. Les premiers agents devraient pouvoir bénéficier de cette formation courant 2019.

Favoriser le télétravail, les téléservices et les visioconférences

Partant du principe que le trajet le moins polluant et le plus économique est celui que l'on ne fait pas, télétravail, téléservices et visioconférences sont autant de moyens d'économiser de l'énergie et de réduire les émissions de GES en évitant des déplacements inutiles.

À l'heure actuelle, trois salles de réunion sont équipées de manière pérenne pour permettre la tenue de visioconférences. Mais sur demande auprès de la DSI, toute autre salle ou poste d'agent peut également être équipé de manière ponctuelle.

De plus, le déploiement en 2018 du logiciel Micollab et son intégration au service de téléphonie de la collectivité doit également permettre à terme d'éviter certains déplacements pour les collaborations internes à la province Sud, grâce à ses outils intégrés d'audio et de visioconférence.

Grâce à l'e-administration,
près de

4 400

demandes en ligne ont pu être effectuées en 2018 par les usagers de la province Sud.

En parallèle, avec le développement de l'e-administration, la dématérialisation d'un nombre important de démarches et de services contribue à réduire de manière significative les déplacements des usagers vers les différents sites de la collectivité. A titre d'exemple, près de 4 400 demandes ont ainsi pu être effectuées en ligne en 2018 contre 147 en 2013.

Enfin, concernant la mise en place du télétravail, une phase test indispensable a débuté en 2018 auprès de différentes directions afin de poser le cadre de cette démarche, de définir le modus operandi le plus adapté et d'identifier les points de vigilance. Une fois les résultats de cette phase test analysés, cette démarche devrait petit à petit pouvoir se démocratiser pour les agents qui en feraient la demande.



PERSPECTIVES 2019-2020 :

- Démarrer la formation des agents provinciaux à l'éco-conduite.
- Légiférer sur l'indemnité kilométrique vélo et la participation à l'abonnement aux transports en commun pour les agents provinciaux.
- Démocratiser le télétravail.
- Étudier l'aménagement des horaires de travail (décalage d'une demi-heure ou d'une heure, arrivée et départ) de certains agents pour leur permettre d'éviter la congestion des infrastructures routières aux heures de pointe et ainsi raccourcir leurs temps de trajet.
- Poursuivre la mise en œuvre du schéma des modes actifs.
- Communiquer auprès des agents sur l'écomobilité.

LES ÉQUIPEMENTS PUBLICS ET LE PATRIMOINE DE LA PROVINCE SUD

CONTEXTE

Le secteur résidentiel et tertiaire en Nouvelle-Calédonie représente le 3^e plus gros consommateur d'énergie, après l'industrie et le transport, avec près de 9 % des consommations énergétiques totales du pays. Disposant d'un parc immobilier conséquent avec ses 200 établissements tertiaires (dont 21 collèges) et ses 170 logements, la province Sud se devait d'agir concrètement sur ses bâtiments afin d'en diminuer la consommation électrique et de réduire, par là même, le bilan carbone et l'impact financier de ce secteur sur le budget de la collectivité (entre 220-230 MF CFP/an).

Pour y parvenir, la province Sud a identifié deux leviers d'actions complémentaires que sont :

- La réduction de la consommation énergétique des bâtiments provinciaux par des moyens techniques et humains.
- Le développement du recours aux ENR et à l'auto-consommation sur les bâtiments provinciaux.

PRÉSENTATION ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES PROPOSÉES

Réaliser des audits énergétiques sur les bâtiments provinciaux les plus énergivores

La première étape pour développer et déployer un programme d'amélioration énergétique passe par la réalisation d'audits énergétiques des bâtiments. Ce diagnostic complet permet de faire un état des lieux de la performance énergétique et de la vétusté du bâtiment et de ses équipements, d'identifier les sources d'économies d'énergie et de définir les solutions à mettre en œuvre les plus pertinentes techniquement et économiquement.

Ainsi, depuis 2014, 12 bâtiments parmi les plus énergivores du parc provincial ont été audités pour un coût global d'environ 10 MF CFP (en partie subventionné par le CTME puis par l'ACE). Ces bâtiments comprennent des établissements d'enseignement secondaire (collèges de Kaméré, Boulari, Rivière Salée et Magenta), des centres à vocation sociale (centre médico-social de Boulari, centre de santé de la famille de Montravel), des établissements tertiaires de bureaux (l'Hôtel de la province Sud, les bureaux de la DEFE et de la DFA à Ducos, de la DEPS à la Vallée du Tir et de la DES rue Clemenceau), et un site touristique isolé et non-interconnecté au réseau de distribution électrique (le parc provincial de la Rivière Bleue).

En dehors de ce dernier cas particulier, l'analyse des conclusions de cette première vague de diagnostic énergétique global (tous postes de consommation confondus) a permis de mettre en évidence des conclusions sensiblement identiques par type de bâtiments.

En conséquence, depuis 2017, la province Sud a choisi de se focaliser sur le lancement d'études spécialisées visant l'optimisation des postes les plus énergivores

au sein de ces bâtiments. C'est pourquoi des études concernant spécifiquement l'optimisation de la climatisation (pour les bâtiments tertiaires) ou le remplacement d'éclairages (pour les collèges) sont en cours. En 2019, l'effort se portera sur le diagnostic énergétique des systèmes de production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS), notamment sur la performance des chauffe-eau solaires des collèges et centres médico-sociaux



Réhabiliter les bâtiments ayant fait l'objet de diagnostics énergétiques

Suite à ces audits, des travaux d'amélioration énergétique ont été priorités et sont progressivement mis en œuvre depuis 2016 sur ces bâtiments provinciaux énergivores. Ces travaux portent sur plusieurs axes d'amélioration comprenant le remplacement d'équipements (climatisation, éclairage), l'isolation thermique des bâtiments ou l'installation de systèmes automatisés de régulation et doivent permettre à l'horizon 2025 de réduire de l'ordre de 25 % la consommation énergétique totale annuelle de la province Sud.

Fin 2018, ce sont 8 sites (la DEFE à Ducos, la DES rue Clemenceau, le centre médico-social de Boulari, le centre de soins de la famille de Montravel, la DEPS Vallée du Tir, la DFA Ducos, le PPRB, le collège de Kaméré) qui ont ainsi fait l'objet de ce type de travaux de réhabilitation pour un montant total d'environ 56 MF CFP.

L'analyse de la facture énergétique de ces bâtiments (hors PPRB) a permis de mettre en évidence en 2018 une diminution nette de leur consommation électrique de 12 % par rapport à 2017 et de 20 % par rapport à 2016, soit une économie globale de l'ordre de 2,3 MF et 4,5 MF CFP.

De plus, cette diminution de leur consommation d'électricité, générée à l'heure actuelle majoritairement grâce aux énergies fossiles, permet d'alléger le bilan carbone de la province Sud et donc de la Nouvelle-Calédonie d'environ 110 t de CO₂.

Par ailleurs, les travaux d'amélioration énergétique ayant prouvé leur efficacité sur ces sites provinciaux ont également été programmés sur d'autres bâtiments énergivores sans qu'un audit n'y soit réalisé au préalable. Il s'agit par exemple de travaux de pose de peinture thermiquement isolante sur les toits du centre médico-social de Vao. Ces travaux, réalisés en 2017 pour un coût total de 5.4 MF CFP, ont permis une diminution de la consommation électrique de l'ordre de 10 % par rapport à 2016.



Réduire de

25 %

la consommation énergétique de tous ses bâtiments. Tel est l'objectif de la province Sud pour 2025.

56 MF CFP

d'investissements ont été réalisés par la province Sud pour des travaux d'amélioration énergétique en 2018.



Équiper les bâtiments tertiaires publics en ENR

De manière concomitante et complémentaire aux travaux de réhabilitation énergétique, des travaux d'équipements en panneaux photovoltaïques ont également été initiés afin de développer le recours aux énergies renouvelables et à l'autoconsommation. Parmi les principales typologies de bâtiments provinciaux (à savoir les collèges, les bureaux et les centres médico-sociaux), les sites sélectionnés doivent, en plus de faire partie des plus énergivores du parc provincial, présenter des surfaces de toitures suffisantes avec une orientation adéquate pour permettre le développement de solutions photovoltaïques performantes.

Parmi les sites répondant à ces critères, priorité a été donnée pour 2018 aux collèges de Normandie, Magenta, Boulari, Bourail (Léopold Djiet), Dumbéa-sur-Mer 1 et Koutio (Francis Carco). En effet, en plus de l'enjeu pédagogique de sensibilisation des élèves aux ENR et à la maîtrise de l'énergie, le total des consommations de ces collèges à l'heure actuelle dépasse le million de kWh par an (soit plus de 13 % de la consommation totale des bâtiments provinciaux) et représente un coût de plus de 17 MF CFP hors abonnements pour un bilan carbone d'environ 950 tonnes. Ce choix a également été guidé par l'obtention d'une subvention de l'État de 112,6 MF CFP au titre du Fonds Exceptionnel d'Investissement 2017 couvrant à hauteur de 50 % le coût total des travaux d'équipement en panneaux photovoltaïques à destination des collèges.

Ainsi, en 2018, c'est l'équivalent de 530 kWc de puissance cumulée qui aura été installé sur les toits de ces 6 collèges et qui devrait permettre une autoconsommation complète en période de vacances scolaires, et d'au moins 50 % en période scolaire.

La facture énergétique de ces collèges sera donc considérablement réduite grâce à ces installations qui permettront également de générer des ressources par la revente de l'électricité non autoconsommée et de diminuer le bilan carbone de la Nouvelle-Calédonie. En 2019 ce sont 5 autres collèges (Rivière Salée,



Auteuil (Edmée Varin), Katiramona (Jean Fayard), Païta Sud (Louise Michel) et Païta Nord (Gabriel Païta)) qui seront équipés pour une puissance cumulée de 360 kWc dans le cadre de cette subvention FEI.

A cette opération viennent s'ajouter en 2018 les 25 kWc du centre médico-social de Boulari (pour un coût de 5,5 MF CFP), et pour 2019 près de 530 kWc avec l'équipement en panneaux photovoltaïques du centre de santé de la famille de Montravel, de l'Hôtel de la province Sud, du centre administratif de la province Sud, de la DES rue Clemenceau, du collège et de l'internat de La Foa, du Château Hagen, du collège de Thio et du Parc Provincial de la Rivière Bleue (pour un coût total estimé à 130 MF CFP).

112,6 MF CFP

de subvention ont été obtenus du FEI en 2017 pour la pose de panneaux photovoltaïques sur les collèges.



Améliorer l'efficacité énergétique des équipements de bureaux

Dans le cadre des travaux d'amélioration énergétique des bâtiments, en plus du remplacement des climatisations et éclairages énergivores mentionné ci-dessus, une attention particulière est portée aux équipements informatiques. En effet, ces derniers représentent en moyenne 15 % de la consommation électrique totale des bâtiments provinciaux, un ratio pouvant monter jusqu'à 30 % dans les établissements tertiaires de bureaux hébergeant des serveurs informatiques.

Ainsi, dans le cadre de la politique de renouvellement des ordinateurs de la province Sud, tous les 4 ans, à raison d'un quart du parc informatique par an, ce sont 300 à 350 PC qui sont remplacés chaque année. Si, sur la période 2016-2018, ce remplacement du parc ne s'est pas traduit par un gain d'économie d'énergie significatif, les ordinateurs renouvelés possédant sensiblement les mêmes caractéristiques énergétiques que ceux qu'ils remplaçaient, la montée en puissance des mini-PC de plus en plus performants mais nettement moins énergivores devrait rapidement changer la donne. En effet, à partir de 2019, les ordinateurs de bureau seront remplacés par des mini-PC près de 3 fois moins énergivores.

Imposer l'intégration des principes de la conception bioclimatique et la RENC dans le programme de toute construction nouvelle.

Un des moyens au long cours de limiter la consommation électrique en province Sud est d'intégrer, dès l'étape de la conception des futurs bâtiments, les principes de l'architecture bioclimatique permettant de bénéficier des avantages et de se prémunir des contraintes du lieu d'implantation afin de favoriser les économies d'énergie.

Depuis longtemps sensibilisée à cette nécessité d'anticipation, la province Sud a intégré des exigences

en matière de qualité environnementale dans le cadre de ses opérations de constructions neuves. Ainsi, dès 2012, la qualification ECOCAL, avec a minima le respect des exigences de la RENC, même si cette dernière n'est pas encore réglementaire, a été demandée sur certaines opérations (ex : collège d'Apogoti, Foyer de l'enfance et Maison de santé de Dumbéa, Maison de santé de Yaté) afin, notamment, de confronter son application aux objectifs de consommation électrique fixés dans le cahier des charges.

Une réflexion est en cours sur la pertinence de recourir systématiquement à ces préconisations, qui semblent adaptées au climat calédonien, pour les futures constructions de bâtiments publics durables. La collecte des données de consommation des bâtiments provinciaux depuis 2010, permettant de définir la consommation électrique moyenne par m² de SHON, par an et par typologie de bâtiment, devrait s'avérer utile pour définir la cible de consommation électrique à ne pas dépasser selon le type de bâtiment à construire.

En parallèle, la province Sud initie avec l'ensemble des acteurs de la filière une réflexion sur la mise en place d'une démarche globale de construction durable, basée sur la démarche Bâtiment Durable Méditerranéen (BDM) qui existe en métropole.

Aujourd'hui, les équipements informatiques représentent en moyenne

15 %

de la consommation électrique des bâtiments provinciaux.



Lancer une campagne de sensibilisation des agents provinciaux

De manière complémentaire aux moyens techniques mis en œuvre, un changement d'habitudes des agents provinciaux peut également être un levier important d'économie d'énergie.






Afin d'en impliquer le plus grand nombre, de les faire adhérer volontairement à la démarche, et d'avoir les meilleures chances de faire évoluer les comportements individuels, il convient avant tout de les informer et de les sensibiliser.

Pour y parvenir, la première étape consiste à connaître le comportement des agents provinciaux en matière de consommation d'énergie.

Les résultats d'un sondage réalisé en ce sens courant 2018 sont en cours d'analyse et devraient permettre de dresser un ou plusieurs profil(s) type des agents et ainsi identifier les principales habitudes, réservoirs d'économies d'énergie potentiels, sur lesquels il conviendra de communiquer. Cela permettra une meilleure connaissance de la consommation énergétique des équipements qu'ils utilisent au quotidien, des bâtiments où ils travaillent et des enjeux environnementaux sous-jacents. Cela constitue également un bon moyen de responsabiliser le personnel provincial en le sensibilisant aux bons gestes à accomplir pour réaliser de manière individuelle ou collective des économies d'énergie.

Cette campagne de sensibilisation viendra en complément de la participation récurrente, depuis 2008, de la province Sud à l'événement Earth Hour.

PERSPECTIVES 2019-2020 :

-  **Poursuivre les travaux d'amélioration énergétique (collèges de Kaméré et Magenta, Hôtel de la province Sud, DES rue Clemenceau, Parc provincial de la Rivière Bleue).**
-  **Poursuivre la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments provinciaux.**
-  **Lancer, auprès des agents, une campagne de sensibilisation à la maîtrise de la demande en énergie.**
-  **Former les professeurs de collège à l'utilisation des outils mis à disposition de suivi de la consommation énergétique (logiciel Vertuoz) et de production d'électricité par panneaux photovoltaïques afin de sensibiliser et impliquer les élèves.**
-  **Lancer les diagnostics énergétiques des systèmes de production d'Eau Chaude Sanitaire (ECS), des collèges et centres médico-sociaux.**



Les incitations économiques pour des entreprises vertes

La compensation carbone et l'efficacité énergétique des procédés des activités les plus émettrices

L'économie circulaire

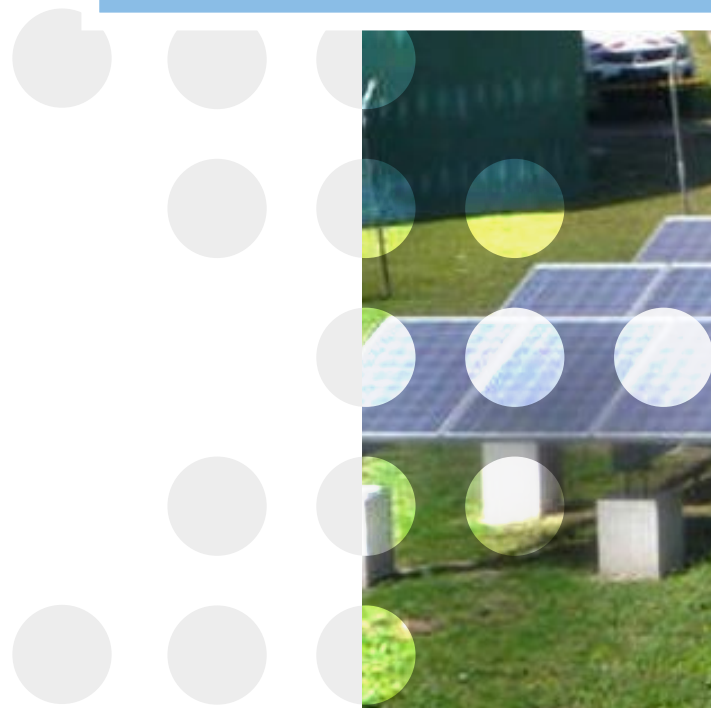
AXE 2

LA CROISSANCE VERTE

Les incitations économiques pour des entreprises vertes

La compensation carbone et l'efficacité énergétique des procédés des activités les plus émettrices

L'économie circulaire



LES INCITATIONS ÉCONOMIQUES POUR DES ENTREPRISES VERTES

CONTEXTE

Les entreprises consomment annuellement environ 60 % de la distribution publique d'électricité (soit 470 GWh en 2017) ce qui constitue des émissions de l'ordre de 400 000 t de CO₂. Très largement situées en province Sud, elles représentent donc pour la collectivité un réel gisement d'économie d'énergie et de gaz à effet de serre. Il est donc important de les inciter à réduire leur consommation, d'autant que les employés témoins des pratiques accompagnant les entreprises vers la transition énergétique pourront à leur mesure les reproduire dans le cercle privé. Pour y concourir, la province Sud a identifié deux leviers d'actions complémentaires que sont :

- Engager les SEM provinciales dans la maîtrise énergétique et la production d'ENR.
- Modifier le Code des Aides et de Soutien à l'Economie (CASE).

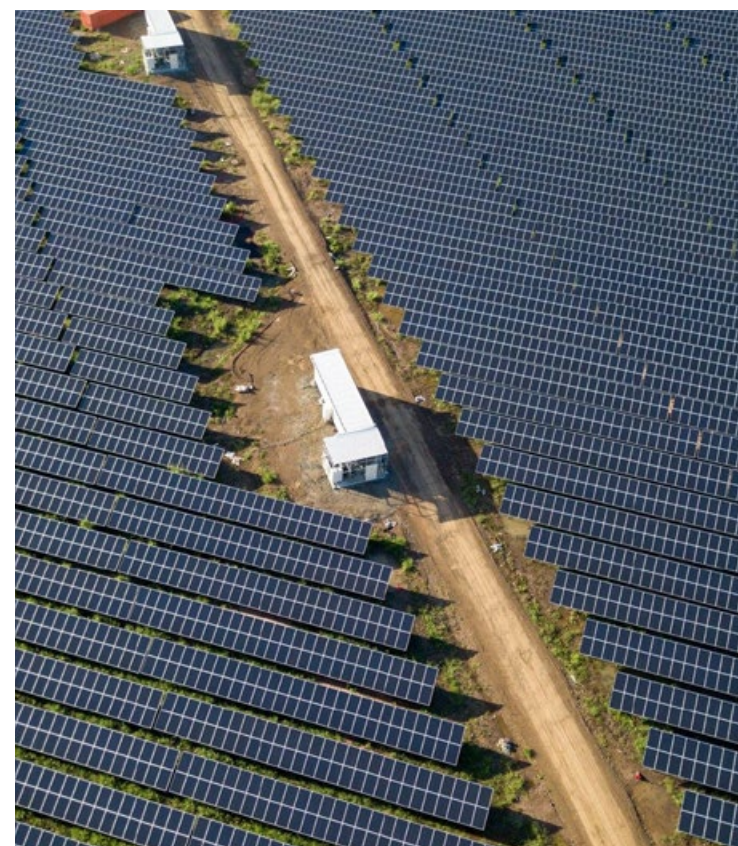
PRÉSENTATION ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES PROPOSÉES

Inciter PromoSud afin que ses filiales s'engagent dans la maîtrise énergétique

En plus de l'accroissement de la part des énergies renouvelables et de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, le STENC a pour objectif de réduire la consommation énergétique du territoire. Pour y contribuer, en plus des mesures concernant son patrimoine (cf. Axe 1, *Une collectivité exemplaire*), la province Sud souhaite agir sur les consommations énergétiques d'acteurs économiques très demandeurs pour le système électrique tels que les hôtels ou les fermes aquacoles.

La SAEM PromoSud s'inscrit activement dans cette démarche en accompagnant ses filiales vers la maîtrise de l'énergie. Pour cela, une lettre de cadrage leur a été envoyée courant 2018 afin de les informer de cette volonté et leur proposer que soit réalisé un diagnostic de leurs consommations énergétiques. Ce diagnostic, subventionné à 50 % dans le cadre d'un partenariat ACE-CCI, aura pour objectifs de sensibiliser ces filiales et de les inciter, par des éléments concrets (réduction de la facture énergétique), à s'engager à leur tour dans cette démarche de maîtrise de l'énergie à travers la mise en place de bonnes pratiques, la substitution des équipements les plus énergivores, voire la possibilité de recourir à l'autoconsommation énergétique.

Les premiers diagnostics devraient pouvoir être réalisés au cours du premier semestre 2019. Une communication sur cet aspect devra alors être mise en place afin de susciter un effet d'entraînement auprès des autres entreprises.



Engager les sociétés d'économie mixte (SEM) provinciales dans la prise de participation de sociétés productrices d'électricité à base d'ENR

La SAEM PromoSud, outil de développement économique et d'accompagnement des entreprises de la province Sud, s'inscrit activement dans une démarche d'investisseur soutenant la transition énergétique. Ainsi, en investissant 92 MF CFP dans le capital de la centrale solaire Wi Hâche Ouatom, première centrale photovoltaïque avec stockage sur batteries du territoire, PromoSud participe au développement de la filière des énergies renouvelables.

Ce projet innovant en Nouvelle-Calédonie repose sur des nouvelles technologies de prévision météorologique, de prédiction de production solaire et de stockage de l'électricité permettant de transformer l'énergie solaire intermittente en énergie prévisible et stable pour le réseau électrique. Portée par ENERCAL Énergies Nouvelles et PromoSud, la centrale Wi Hâche Ouatom a commencé à injecter de l'énergie sur le réseau électrique en janvier 2019 par une mise en service échelonnée permettant de tester grandeur nature la production et le stockage de l'énergie ainsi que la fiabilité des prévisions de production.



Modifier les aides à l'investissement pour les moduler en fonction de la politique MDE des demandeurs

Le Code des aides et de soutien à l'économie (CASE) de la province Sud propose aux entreprises des aides financières à l'investissement.

Pour des équipements préservant l'environnement (systèmes de production d'ENR, d'économie d'énergie ou tout autre équipement préconisé par un audit énergétique), ces aides sont identiques qu'elles s'adressent spécifiquement aux acteurs de la filière dite d'économie verte (œuvrant pour une gestion plus rationnelle et durable des ressources naturelles et économiques), ou aux entreprises non intégrées aux métiers de la transition énergétique.



A l'inverse, ces derniers ne bénéficient pas de la majoration à laquelle peuvent prétendre les acteurs de l'économie verte pour les aides à l'investissement destinées à tous les autres types d'équipements.

L'élargissement de ce bonus à l'ensemble des porteurs de projets intégrant la dimension de maîtrise de l'énergie dans leur activité devrait permettre d'inciter des entreprises à réaliser des investissements complémentaires de réduction de leur consommation énergétique, contribuant ainsi à l'atteinte des objectifs du STENC.

Il conviendra de définir la mise en œuvre de ce bonus en bonne intelligence avec les aides proposées par l'ACE.

Cette modification du CASE n'a pour l'heure pas encore été initiée.

PERSPECTIVES 2019-2020 :

-  **Modifier le CASE pour un élargissement de la majoration des aides à l'investissement à tous les porteurs de projets intégrant les aspects maîtrise de l'énergie.**
-  **Commencer les diagnostics énergétiques pour la MDE des filiales de PromoSud.**

LA COMPENSATION CARBONE ET L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DES PROCÉDÉS DES ACTIVITÉS LES PLUS ÉMETTRICES

CONTEXTE

L'industrie (hors mines et métallurgie) pèse pour 15 % des émissions de CO₂ du pays et la métallurgie pour près de 48 %. Ces secteurs représentent donc des gisements importants de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Si la valorisation économique de la tonne de carbone constitue un levier incitatif fonctionnel dans de nombreux pays pour réduire ces émissions, son déploiement en Nouvelle-Calédonie semble compromis du fait du contexte de pacte fiscal avec les entreprises métallurgiques. Par ailleurs, les industries des mines et de la métallurgie sont les plus grosses consommatrices d'énergie du territoire et doivent donc être encouragées à déployer des choix techniques plus vertueux en termes de sobriété et d'efficacité énergétiques. Pour les accompagner sur ces aspects, la province Sud travaille sur les leviers suivants :

- Intégrer une dimension carbone dans le volet compensation de la démarche ERC (Éviter-Réduire-Compenser) à l'échelle de la province Sud et à l'échelle pays.
- Modifier la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) pour conduire les entreprises les plus consommatrices à améliorer l'efficacité énergétique de leurs procédés.

PRÉSENTATION ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES PROPOSÉES

Intégrer la dimension carbone aux réflexions portant sur le cadre de compensation biodiversité

Le principe directeur de la séquence ERC a pour objectif une absence de perte environnementale liée aux aménagements et activités générant des impacts sur les espèces et les écosystèmes. Pour y parvenir, la démarche ERC repose sur la mise en œuvre de mesures nécessaires pour éviter ces impacts environnementaux et, si cela n'est pas possible, les réduire au maximum. Enfin, dans le cas où ces impacts n'auraient pu être ni évités, ni réduits en totalité, des mesures compensatoires par l'offre et pour la biodiversité (notamment par des actions de reboisement) peuvent être prescrites.

La province Sud a engagé depuis 2016 des ateliers techniques avec ses partenaires afin d'améliorer la démarche ERC et notamment définir la nature et la qualité des « opérations de mesures compensatoires » qui doivent être déployées en fonction des différents impacts environnementaux possibles. Ces mesures, afin d'être équivalentes et proportionnelles aux pertes de biodiversité, doivent non seulement prendre en compte la richesse biologique des écosystèmes impactés mais aussi la diminution directe des stocks de carbone (contenu dans les végétaux ou les sols) et la perte induite de leur capacité à capter en continu le carbone atmosphérique.

Ces réflexions se poursuivent actuellement afin que cette dimension carbone soit prise en compte à un juste niveau.

Contribuer à l'élaboration d'un fonds pays pour la compensation carbone

Concernant les mesures compensatoires de la démarche ERC, les porteurs de projet peuvent se heurter à différentes contraintes rendant difficile, si ce n'est impossible, leur mise en œuvre (maîtrise technique des opérations, maîtrise du foncier, accessibilité...).

Afin de les aider à répondre à leurs obligations de compensation écologique, la province Sud étudie la faisabilité d'un dispositif consistant à créer par anticipation des actifs naturels de compensation qui seraient ensuite revendus aux porteurs de projet contraints de neutraliser les dommages environnementaux causés par leur activité. La nature de ces actifs de compensation pourrait comprendre aussi bien des hectares de plantations de restauration écologique (forêt sèche, forêt humide, maquis) que des opérations de lutte contre le feu, ou de participation à des opérations spécifiques visant à réduire les émissions de CO₂ du territoire (notamment à travers le déploiement des énergies renouvelables).

La création, le financement et la gestion de ces actifs de compensation sur le long terme nécessite la mise en place d'une structure en charge d'administrer un fonds de compensation carbone à l'échelle du pays.



Dans cette optique la province Sud s'est rapprochée des autres collectivités du territoire pour ouvrir la discussion et étudier les différentes pistes de travail permettant d'aboutir à la création de cette structure.

Intégrer des objectifs d'efficacité énergétique comme critères de suivi et d'octroi des autorisations ICPE

Au travers des autorisations délivrées pour les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE), la province Sud dispose d'un levier réglementaire lui permettant de conduire les entreprises les plus consommatrices d'énergie, notamment les usines métallurgiques, à déployer des dispositifs et des procédures d'amélioration de l'efficacité énergétique de leurs procédés.

L'analyse et la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles (MTD) détaillées dans le BREF (Best Reference) sur l'efficacité énergétique, ou la mise en place d'un système de management de l'énergie (type norme ISO 50001) permettant de parvenir à une amélioration de la performance énergétique à partir d'une gestion méthodique de l'énergie, font partie des pistes qui pourraient être étudiées afin d'améliorer les performances des sites ICPE.

A titre d'exemple, la démarche ISO 50001 permet en moyenne une réduction de l'ordre de 5 à 10 % de la facture par an.

Les entreprises ayant déjà en place un système de management de l'environnement (ISO 14001) ou de la qualité (ISO 9001) doivent en théorie pouvoir se reposer dessus afin de l'étendre aux usages de l'énergie. Elles peuvent par ailleurs éventuellement bénéficier d'un soutien financier de la part de l'ACE afin de réduire le temps de retour sur investissement de ces démarches.

Cette notion sera étudiée courant 2019 et nécessitera d'être réalisée en bonne coordination avec la DENV et la DIMENC.



PERSPECTIVES 2019-2020 :

- Poursuivre les travaux sur la compensation carbone à l'échelle de la province Sud et à l'échelle du pays.
- Initier la réflexion sur la modification de la réglementation ICPE pour y inclure des critères d'amélioration de l'efficacité énergétique.

ÉCONOMIE CIRCULAIRE

CONTEXTE

L'un des objectifs de la transition énergétique est le passage du modèle économique linéaire (extraire, fabriquer, consommer, jeter) à une économie circulaire où les biens et services sont produits de manière durable, en limitant la consommation et le gaspillage des ressources (matières premières, énergie, eau) ainsi que la production de déchets, notamment en les réinjectant dans le cycle économique. C'est un levier de création d'emploi durable et non délocalisable qui contribue également à un meilleur bilan carbone pour le pays en permettant de réduire les importations de produits et donc les quantités de gaz à effet de serre associées à leur fabrication et à leur transport. L'économie circulaire présente également un intérêt en matière de production d'électricité par la valorisation énergétique de biomasse ou de biogaz issus des déchets.

Ainsi, afin d'accompagner le développement de projets d'économie circulaire, la province Sud a identifié les leviers d'actions suivants :

- Développer la valorisation énergétique des déchets notamment par voie réglementaire dans le cadre des autorisations ICPE.
- Structurer les filières d'économie circulaire en soutenant la création de clusters et leur synergie.
- Offrir, par la commande publique, des débouchés à ces filières.

PRÉSENTATION ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES PROPOSÉES

Intégrer dans les politiques provinciales un objectif de valorisation énergétique de la biomasse issue des déchets

L'objectif affiché de la politique publique agricole provinciale (PPAP) est le doublement de l'autosuffisance alimentaire à l'horizon 2025. Cela passe notamment par un développement ambitieux des élevages hors-sol, qui s'accompagnera inévitablement d'une augmentation des volumes de déchets organiques produits (évalués à 60 000 tonnes/an en 2025 contre 39 000 tonnes/an en 2016).

Cette augmentation se doit d'être accompagnée par la mise en place de filières de valorisation de ces déchets permettant de réduire les externalités négatives que les pratiques actuelles (principalement l'épandage) peuvent entraîner, tout en créant une source de diversification et d'optimisation agricoles. A cette fin, la province Sud a, dès 2016, dans le cadre du dispositif de soutien à la PPAP, intégré une aide directe à l'investissement pour l'utilisation des déchets d'exploitation agricole.

Parallèlement, la collectivité a lancé fin 2018 une étude qui doit permettre de définir les meilleurs scénarios de valorisation agronomique des déchets organiques issus de l'élevage hors-sol. Ceci devrait permettre d'établir l'organisation spatio-temporelle à adopter pour la mise en place d'une ou plusieurs filières de traitement de ces déchets, notamment concernant leur valorisation énergétique.

Mais la province Sud s'intéresse également à d'autres projets de valorisation énergétique de la biomasse issue des déchets, notamment au niveau de la zone d'activités agro-alimentaires de Nouville.



Ce site, à la fois proche de gisements importants de déchets (estimés en 2013 à 10 000 tonnes/an de biomasse valorisable) et nécessitant des besoins en énergie électrique et calorifique (sous forme de chaleur ou de froid) dont la valorisation est nécessaire à la rentabilité d'une unité de biomasse, permet de répondre aux principales difficultés de mise en place de cette filière. De manière plus globale, l'analyse des retours de l'appel à manifestation d'intérêt « Biomasse » lancé en 2018 par l'ACE et l'ADEME devrait permettre d'identifier l'ensemble des projets et des porteurs que la province Sud sera susceptible d'accompagner techniquement, réglementairement et, le cas échéant, financièrement, afin de favoriser l'émergence de cette filière.

10 000 t/an

de biomasse valorisable estimée
sur le site de Nouville

Prescrire la méthanisation dans les installations de stockage ou de traitement des déchets

La méthanisation présente l'intérêt d'offrir à la fois une valorisation énergétique (avec le biogaz produit) et agronomique (avec le digestat) des déchets organiques traités. Qui plus est, l'utilisation du biogaz à des fins énergétiques permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre d'une part en produisant de la chaleur ou de l'électricité sans faire appel aux énergies fossiles et, d'autre part, en consommant le méthane (principale constituant du biogaz) naturellement produit par la décomposition de ces déchets et ayant à quantité égale un potentiel de réchauffement 25 fois supérieur au CO₂. Les secteurs les plus favorables au développement de cette technique sont les installations de stockage des déchets (ISD) et les stations d'épuration (STEP) pour le traitement des boues urbaines.

Le réseau de dégazage du centre d'enfouissement des déchets du Grand Nouméa à Gadji s'inscrit parfaitement dans cet objectif mais doit maintenant entreprendre la programmation des travaux nécessaires à la valorisation énergétique des biogaz.

Afin de stimuler la mise en place d'unités de méthanisation aux niveaux des ISD et STEP de la province Sud, la collectivité envisage de prescrire ce type d'installation par voie réglementaire dans le cadre des autorisations ICPE. Ces travaux de réflexion devraient démarrer courant 2019.

Par ailleurs, la province Sud et l'ADEME ont financé en 2018 une étude de faisabilité concernant la mise en place d'une unité de micro-méthanisation portée par l'association pour le développement de la commune de Yaté (ADEVY). Cette étude a confirmé la faisabilité technique du projet.



Pérenniser Sud Forêt et l'aider à s'inscrire dans une stratégie d'intégration verticale

Créé en 2012, la SAEM Sud Forêt résulte d'une volonté de relancer la filière sylvicole en province Sud. Le développement de la sylviculture étant une orientation forte de la politique de développement durable de la collectivité, la province Sud a confié à Sud Forêt la gestion d'un domaine provincial de plus de 1 400 hectares et participe à son fonctionnement par une subvention annuelle de 170 MF CFP.

Si son projet pilote, consistant à planter 1 500 hectares de forêt cultivée, sera achevé en 2019, l'objectif à plus long terme est de créer une ressource équilibrée, de qualité et durable, permettant d'alimenter le marché local (voire l'exportation) grâce à la gestion d'un massif forestier de 6 500 hectares à l'horizon 2040.

Si la plupart des essences cultivées sont endémiques (gaïac, pin colonnaire, santal, kaori...), le pin des Caraïbes (pinus), seule espèce exotique, joue un rôle important dans la stratégie sylvicole de Sud Forêt. Le pinus vient en effet de passer avec succès fin 2018 le premier test d'accréditation, gage de qualité du produit, qui doit permettre à terme son utilisation par les prescripteurs dans les programmes de construction. L'obtention de cet agrément de ressource naturelle de Nouvelle-Calédonie était une première étape indispensable pour offrir des débouchés à ce produit bois. En parallèle, la création du cluster éco-construction, dont Sud Forêt est l'un des membres fondateurs, devrait contribuer à l'émergence d'une vraie filière pour développer le marché local du bois et ainsi réduire la part du déficit commerciale (et du bilan carbone) liée, aujourd'hui, à l'importation par le territoire de 80 % de ses sciages.

Enfin, dans le cadre de son « plan pinus », permettant de continuer à planter tout en contrôlant sa propagation, voire en éradiquant sa présence dans les zones où cette espèce exotique n'est pas souhaitée, Sud Forêt et ENERCAL Énergies Nouvelles réfléchissent à une valorisation énergétique de la biomasse issue des déchets d'exploitation forestière, en particulier au niveau de l'île des Pins. Le lancement d'une étude de faisabilité sur ce sujet est envisagé courant 2019.

Mettre en œuvre un cluster écoconstruction

L'écoconstruction se définit par la construction, la rénovation ou la réhabilitation d'un habitat dans un souci de protection de l'environnement à chacune des étapes de son élaboration et de son utilisation future. Cette approche permet donc des économies d'énergie en évitant notamment le gaspillage des ressources énergétiques mais repose également sur l'utilisation de matériaux sains et naturels conjuguant empreinte écologique réduite et respect de la santé et du confort des usagers.

Afin de promouvoir la connaissance et le développement de l'écoconstruction auprès des décideurs, des

entrepreneurs et des particuliers, la province Sud a soutenu la création du cluster écoconstruction. Composé de 18 membres fondateurs représentant des architectes, des bureaux d'études et des entreprises (en tout plus de 280 emplois sur le territoire), ce cluster a pour objectif principal d'encourager et de faciliter les synergies entre les acteurs de la filière pour promouvoir et développer l'écoconstruction calédonienne. Créé en 2017, il aura bénéficié dès 2018 d'une subvention provinciale de 5 MF CFP par le biais d'une convention cadre-pluriannuelle (2018-2020).

Le cluster écoconstruction soutenu par la province Sud représente plus de

280

emplois sur le territoire





Veiller à ce que les opérations publiques de construction offrent des débouchés à la filière bois ou aux déchets valorisables

Avant que les opérations publiques de construction puissent offrir des débouchés à la filière bois locale, un certain nombre d'agrément doivent être obtenus. Si la caractérisation conforme du pinus comme produit naturel de Nouvelle-Calédonie était une première étape, son agrément comme matériau de construction passe par la définition de référentiels techniques portant sur les bonnes pratiques de transformation du pinus en termes de sciage, séchage, tri et traitement de préservation.

En s'appuyant sur deux organismes métropolitains en charge de la normalisation dans ce domaine (le FCBA et l'AFNOR), le Groupement Professionnel des Exploitants Forestiers de la Nouvelle-Calédonie (GPEFNC) devrait être en capacité de soumettre auprès du CTE ces demandes d'accréditations courant 2019.

En parallèle, des projets de production de matériaux de construction issus du recyclage de déchets valorisables (verre, papier, carton, bois, fibre de verre...) sont actuellement soutenus par la province Sud grâce au CASE, afin de les accompagner vers une phase de maturation.

Accompagner les études permettant de valoriser les cendres des centrales au charbon

L'un des paradigmes de l'économie circulaire consiste à considérer les déchets d'une entreprise comme une ressource potentielle et la matière première d'une autre activité économique. L'un des plus gros producteurs de déchets du territoire étant l'industrie métallurgique avec les cendres et les scories issues de l'exploitation du nickel, trouver un moyen de valoriser ces déchets revêt une importance capitale. C'est pourquoi la province Sud est prête à accompagner financièrement la réalisation d'études permettant d'identifier et d'évaluer des produits économiquement valorisables à partir de ces déchets.

Si aucune demande d'aide pour des études de valorisation des cendres des centrales au charbon n'a pour le moment été reçue, la province Sud a financé depuis 2017 les études de faisabilité puis une partie de l'implantation de l'usine pilote de la société Ecopavement qui recycle de la scorie, des déchets plastique et du verre, pour les transformer en revêtement de sol hautement résistant.



PERSPECTIVES 2019-2020 :

- Définir un référentiel de transformation et un référentiel de préservation du pinus.
- Accompagner Sud Forêt dans les études de valorisation énergétique du pinus à l'Île des Pins.
- Accompagner l'émergence de filières de recyclage des déchets valorisables.
- Commencer à offrir des débouchés par la commande publique à la filière bois locale ainsi qu'aux produits issus du recyclage des déchets.
- Initier la réflexion sur les modifications à apporter au code de l'environnement pour prescrire la méthanisation par l'intermédiaire des autorisations ICPE.



L'aménagement bas-carbone

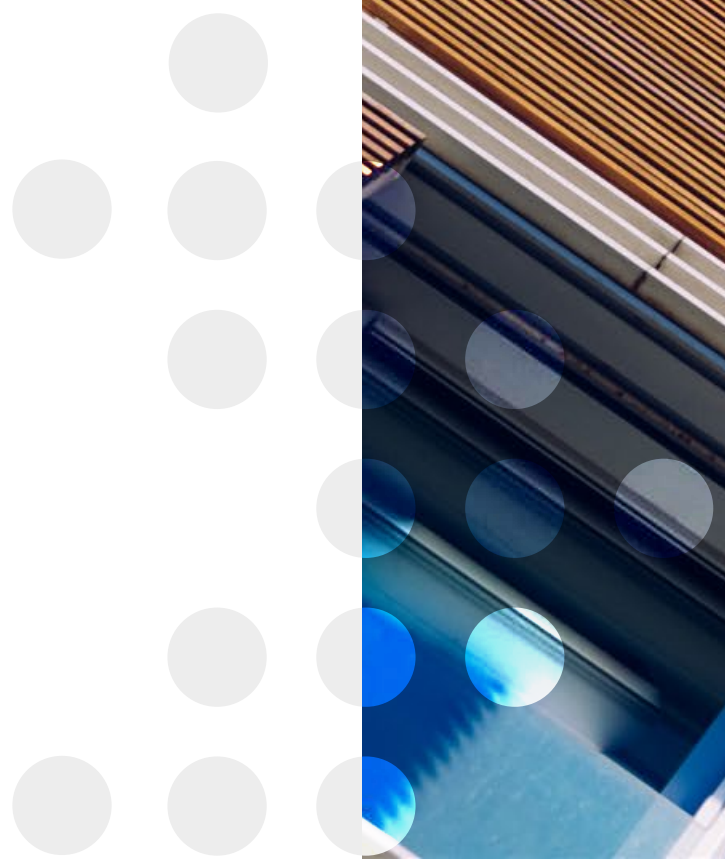
Solidarité contre la précarité énergétique

AXE 3

AMÉNAGEMENT ET SOLIDARITÉ

L'aménagement bas-carbone

Solidarité contre la précarité énergétique



L'AMÉNAGEMENT BAS-CARBONE

PRÉSENTATION ET ÉTAT D'AVANCEMENT DES MESURES PROPOSÉES

Contribuer à la réalisation de réseaux locaux bas-carbone permettant de désenclaver énergétiquement des territoires

Depuis de nombreuses années, la commune de Poya est confrontée à la problématique du maintien des populations en zone rurale, et du déploiement des infrastructures primaires dans la partie sud de la commune, dédiée, de par son plan d'urbanisme directeur (PUD), à l'agriculture.

Cette politique d'aménagement du territoire, portée par une volonté de préservation de la vocation agricole de la zone, impose naturellement une faible densité de foyers/km², rendant par là même inenvisageable à court ou moyen terme le déploiement d'un réseau filaire permettant d'alimenter chaque propriété pour un coût acceptable. C'est ainsi que près de 40 familles dans cette zone restent dans l'attente d'une solution d'alimentation en électricité de leurs foyers.

Pour y remédier, et aider à l'électrification de ces sites isolés, la province Sud a participé en 2018 à l'acquisition de kits photovoltaïques destinés à l'alimentation électrique des exploitations existantes. Cette subvention d'un montant de 14 MF CFP accordée à la commune de Poya contribuera à accompagner le développement rural de ce territoire, en cohérence avec la politique publique agricole provinciale (PPAP).

Par ailleurs, les communes de Thio et Canala peuvent, en cas d'intempéries, être privées d'électricité pendant plusieurs jours du fait de l'absence de sécurisation du réseau de transport vers ces communes électriquement isolées.

En effet, le réseau dit « en antenne » à cet endroit du territoire fait qu'en cas de défaut sur un tronçon

du câble tous les utilisateurs de ce réseau sont privés d'alimentation le temps de la réparation. Afin de réduire le temps de coupure moyen d'un facteur 3 à 4 pour les habitants de ces communes, notamment au moment des coupures de plusieurs jours particulièrement pénalisantes, l'installation de 25 km de lignes haute tension va être mise en œuvre à partir de 2019. La province Sud, dans le cadre du contrat de développement 2017-2021, participera à hauteur de 55 MF CFP à ces travaux qui contribueront à désenclaver énergétiquement ces territoires et à améliorer la qualité de fourniture en électricité de ces usagers



CONTEXTE

L'aménagement du territoire, de par son effet structurant sur les besoins d'énergie dans les secteurs du transport et du bâtiment, est un aspect essentiel de la transition énergétique puisqu'il influence grandement les modes de vie et de consommation de ses habitants. A titre d'exemple, en termes de mobilité, l'étalement urbain n'incite pas à l'usage de modes doux et favorise plutôt l'utilisation de la voiture individuelle. De plus, cela représente un coût induit important pour les collectivités avec la nécessité de financer de nouvelles infrastructures (routes, établissements scolaires, réseau électrique...).

En parallèle, des territoires isolés et non interconnectés au réseau électrique sont dans l'attente de solution en termes d'alimentation électrique économique et peu consommatrice d'énergies fossiles.

Enfin, à plus grande échelle, certains territoires, par le développement de réseaux électriques intelligents associés au déploiement d'ENR et à la maîtrise de la consommation d'électricité, pourraient à moyen terme devenir totalement autonomes en énergie.

Ainsi, afin d'intégrer la transition énergétique au cœur de l'aménagement du territoire, la province Sud dispose de 4 leviers d'actions :

- Sensibiliser et accompagner les communes et les acteurs locaux lors de l'élaboration de leurs PUD ou de leurs projets d'aménagement.
- Accompagner techniquement et financièrement le déploiement de solutions bas-carbone pour les territoires isolés.
- Participer à l'apparition de territoires autonomes en énergie.
- Mobiliser une partie de son foncier pour des projets d'ENR.



Pour les y inciter efficacement, grâce à des données concrètes prenant en compte les spécificités de l'activité de chaque entreprise, un diagnostic de leurs consommations énergétiques va leur être proposé courant 2019. Ces audits énergétiques pourront se faire pour un coût très compétitif, grâce à un partenariat avec l'Agence Calédonienne de l'Énergie qui subventionnera 50 % du montant de l'étude.

Une étude sera également lancée en 2019 afin d'évaluer la pertinence et la faisabilité de remplacer l'ensemble des véhicules thermiques de l'île des Pins par des véhicules électriques et d'utiliser ces véhicules électriques comme moyen de stockage et de redistribution de l'électricité produite par les ENR, dans le cadre d'un réseau intelligent (système Vehicule-to-Grid ou V2G), afin de faire face aux intermittences de production inhérentes à ce type d'énergie.

Etablir un guide d'accompagnement à la rédaction des PUD et une grille d'évaluation des projets d'aménagement en matière de transition énergétique

Dans une démarche d'accompagnement et de soutien aux communes, la province Sud a entrepris la rédaction d'un guide méthodologique d'élaboration des plans d'urbanisme directeurs (PUD). Ce guide, comprenant une partie dédiée aux objectifs de développement durable, doit faciliter l'intégration et la prise en compte par les acteurs locaux des critères de la transition énergétique lors de la rédaction de ces documents d'urbanisme. Il sera disponible courant 2019.

En parallèle, une grille d'analyse des PUD, au regard des aspects de développement durable et de lutte contre le réchauffement climatique, a été réalisée. Cette grille permettra aux communes de réaliser une auto-évaluation de leurs documents d'urbanisme, leur permettant ainsi de mieux cibler les axes d'amélioration, notamment concernant les questions de transition énergétique.

Cibler les filiales PromoSud de l'île des Pins pour la MDE

Avec l'île des Pins, la province Sud comprend un territoire à forte attractivité touristique. Permettre à cette île de devenir totalement autonome en énergie revêt non seulement un intérêt promotionnel évident, mais lui assure également une immunité contre les problèmes d'approvisionnement et d'augmentation des coûts en énergies fossiles, tout en contribuant à diminuer les émissions de gaz à effet de serre. Pour y parvenir à l'horizon 2025, la province Sud a engagé plusieurs actions complémentaires.

Ainsi dans le but de réduire la consommation énergétique de l'île des Pins, largement imputable aux hôtels, une lettre de cadrage a été envoyée à destination des filiales de PromoSud présentes sur l'île afin de sensibiliser les propriétaires à la nécessité et aux avantages d'engager leurs établissements dans une démarche de maîtrise de l'énergie.



Conçue pour accompagner les rédacteurs dans leur réflexion, cette grille servira également de base à la province Sud lors de l'enquête administrative pour l'évaluation des PUD, afin de concourir à l'élaboration de projets d'aménagement respectueux des objectifs de développement durable et énergétiquement plus sobres.

Enfin, afin de lutter contre l'étalement urbain, la province Sud a décidé d'accorder, dans le cadre de la réforme de son code des aides à l'habitat, une aide bonifiée aux demandeurs pour des projets d'accès à la propriété en centre-ville ou en zone d'aménagement concerté (ZAC).

Formaliser les conditions de mobilisation foncière à destination de projets ENR

Mobiliser une partie de son foncier pour accueillir des projets d'ENR représente un levier de taille pour la province Sud afin de concourir à l'atteinte des objectifs de transition énergétique fixés dans le cadre du STENC.

En droite ligne avec la procédure d'allègement des démarches administratives concernant la pose de

panneaux photovoltaïques sur bâtiments existants (délibération 58-2018/APS adoptée le 16/11/2018), l'identification des principaux obstacles à lever pouvant constituer un frein au développement des fermes photovoltaïques est en cours.

Une fois ces freins identifiés, une modification du code de l'urbanisme devrait permettre de fluidifier et faciliter le développement de ces projets ENR, notamment sur du foncier provincial.

En parallèle, la province Sud a d'ores et déjà mis à disposition une partie de son foncier, au travers d'un bail emphytéotique de 25 ans, pour accueillir la première centrale solaire avec stockage sur batteries du territoire, la ferme photovoltaïque de Wi Hâche Ouatom. D'une puissance installée de 10 MWc (et d'une capacité de stockage de 7 MWh), elle doit permettre d'injecter sur le réseau 16,5 GWh/an et ainsi permettre d'économiser plus de 12 000 t CO₂/an.

D'autres projets de mobilisation du foncier provincial à destination de fermes photovoltaïques sont également actuellement à l'étude (notamment au niveau du site d'endiguage de Koutio Koueta).

Participer à des projets pilotes en matière d'aménagement durable

Enfin, la province Sud contribue également à l'émergence de projets d'aménagement du territoire respectant les principes de développement durable en limitant leur empreinte écologique.

Cette démarche vertueuse s'illustre notamment à travers le développement, au sein de la zone d'aménagement concerté de Dumbéa-sur-Mer, des 300 hectares du parc d'activités à vocation artisanale, commerciale et industrielle PANDA, premier parc d'activités certifié HQE (Haute Qualité Environnementale) en outre-mer. Cet aménagement, en plus de désengorger la zone industrielle de Nouméa, de contribuer au rééquilibrage économique de l'agglomération, et de préserver les écosystèmes d'intérêt patrimonial qui la bordent, permet aux habitants de Dumbéa de vivre et travailler à proximité, contribuant ainsi à réduire les déplacements et donc les émissions de gaz à effet de serre.

Par ailleurs, des réflexions sont également menées concernant l'aménagement du site de la Briqueterie à proximité de la cité de Tindu où ce foncier provincial pourrait être utilisé pour développer des espaces de permaculture urbaine, créer des jardins familiaux et promouvoir la mise en place de véritables circuits courts.

12 000

tonnes de CO₂/an économisé
grâce à la centrale photovoltaïque
de Wi Hâche Ouatom



PERSPECTIVES 2019-2020 :

- Lancer l'étude VE-V2G à l'Île des Pins.
- Commencer les diagnostics énergétiques pour la maîtrise de l'énergie des filiales de PromoSud de l'Île des Pins.
- Modifier le code de l'urbanisme afin de faciliter le développement de projets ENR.

SOLIDARITÉ CONTRE LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

CONTEXTE

Un ménage est dit en situation de précarité énergétique lorsqu'il consacre plus de 10 % de son budget à payer les factures liées à l'énergie. En Nouvelle-Calédonie, environ 15 % des ménages répondent à cette définition et près de la moitié de ceux-ci connaissent des coupures d'électricité pour cause d'impayés. Bien souvent des équipements électroménagers vétustes et très énergivores ainsi qu'une méconnaissance des gestes simples de maîtrise de l'énergie en sont la cause. Cette précarité énergétique engendre des conséquences non seulement financières (utilisation du budget normalement dédié à d'autres besoins tout aussi importants, privation, endettement...) mais aussi sanitaires et sociales pour les ménages qui y sont confrontés.

Afin d'assurer à ces ménages l'accès à des services énergétiques de première nécessité et leur permettre de réduire à la fois leurs consommations et le montant de leurs factures d'électricité, la province Sud a identifié deux leviers d'actions pour lutter contre cette forme de précarité :

- Promouvoir la construction ou la réhabilitation d'habitats peu énergivores.
- L'accompagnement social des ménages vulnérables.

Former des travailleurs sociaux à la MDE et élaborer un kit MDE. Évaluer le potentiel d'optimisation énergétique des ménages en situation de précarité énergétique

Tous les ans, ce sont entre 700 et 850 ménages qui reçoivent l'aide de la province Sud pour régler les factures d'électricité auxquelles ils ne peuvent faire face.

Pour aider ces ménages à sortir de ces situations de détresse, la collectivité s'est rapprochée de l'ACE afin d'élaborer un kit d'accompagnement à la maîtrise de l'énergie. Les premiers kits, destinés en priorité à ces populations vulnérables, devraient être disponibles et distribués par l'intermédiaire des travailleurs sociaux au contact de ces ménages dès le premier semestre 2019.

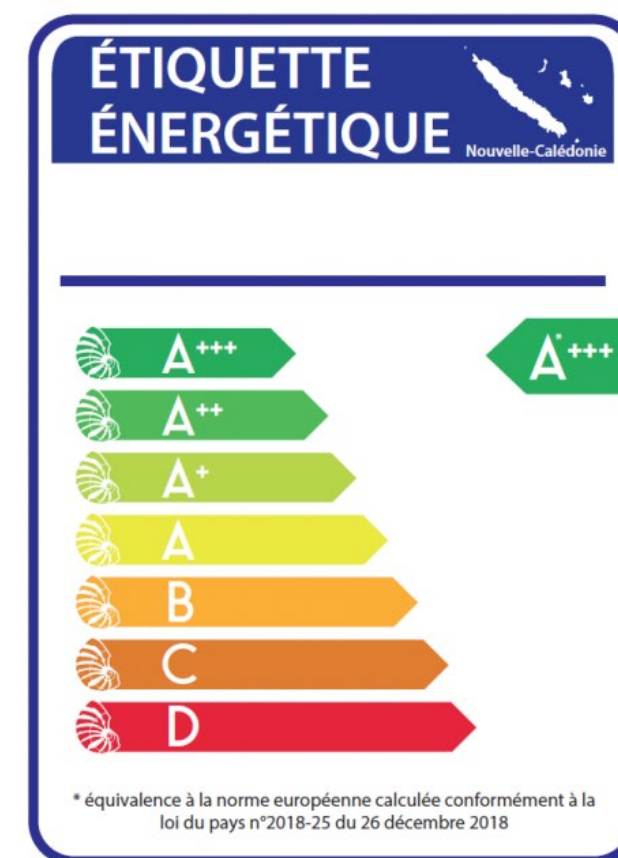
700 à 850
ménages

en précarité énergétique sont aidés chaque année par la province Sud.

Dans le même temps, les travailleurs sociaux suivront une formation à la maîtrise de l'énergie afin que, lors de la remise de ces kits, ils puissent également sensibiliser ces ménages aux bonnes pratiques, permettant de réduire leurs consommations et, par là même, leurs factures d'électricité.

Enfin, en partenariat avec le Point Info Energie (PIE), un questionnaire court sera élaboré pour que les travailleurs sociaux puissent, lors de ces visites, recueillir quelques informations sur l'équipement de ces ménages en situation de précarité énergétique. Ceci permettra d'établir un diagnostic sociotechnique sommaire qui servira à identifier leur potentiel d'optimisation énergétique. Là aussi, un partenariat avec l'ACE est envisagé afin d'aider ces ménages à remplacer à moindre coût les équipements énergivores par du matériel économe et performant.

Si les modalités précises restent encore à définir, le réemploi d'équipements énergétiquement performants recyclés dans le cadre de la filière de récolte des DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques) est à l'étude, afin d'intégrer à cette mesure les principes de l'économie circulaire (cf. axe 2).



Promouvoir, via le LAPS et l'OPAL, des formes de construction et de réhabilitation pour des habitats peu énergivores

Avec la réforme de son code des aides à l'habitat adopté en avril 2018, la province Sud a regroupé sous l'égide d'un seul opérateur, la SEM Agglo, les dispositifs « Logement Aidé en Province Sud » (LAPS), « Aide Financière à l'Accession en Province Sud » (AFAPS) et « Aide Provinciale à la Rénovation et à l'Amélioration de l'Habitat » (APRAH).

Afin de combiner l'optimisation et la rationalisation de l'accès à ces différentes aides individuelles avec la promotion d'habitats peu énergivores, le dispositif AFAPS stipule dorénavant dans la convention d'octroi de l'aide que l'une des obligations du bénéficiaire est la prise en compte des recommandations de performance énergétique référencées dans l'annexe 1 du code des aides à l'habitat.

De même, dans le cadre du LAPS, la présence d'un chauffe-eau solaire et d'une isolation thermique performante (en ouate de cellulose) pour les maisons individuelles financées par ce dispositif font maintenant partie des prescriptions obligatoires minimum auxquelles ces logements doivent répondre.

Enfin, dans le cas de l'APRAH, les chantiers lancés en 2018 concernent pour l'instant quasi exclusivement la remise aux normes relatives à la sécurité et à la salubrité des logements ou leur adaptation face à une perte d'autonomie liée au handicap ou au vieillissement des occupants. Ils sont donc, à l'heure actuelle et de manière compréhensible, assez éloignés de la problématique de performance énergétique.

Inciter les bailleurs sociaux à mener des projets énergétiquement performants

En droite ligne avec ces aides directes destinées aux ménages afin d'encourager le développement de logements moins énergivores, la réforme du code des aides à l'habitat adoptée en 2018 possède également des éléments incitatifs à destination des opérateurs

sociaux pour la réalisation de programmes de production ou de rénovation de logements locatifs publics.

Ainsi, les articles 124-2 et 134-2 de ce code stipulent que l'aide à la pierre et l'aide à la rénovation de l'ensemble immobilier dégradé peuvent être majorées par la province Sud pour le financement de travaux supplémentaires, notamment liés à des aménagements en faveur d'économies d'énergie.

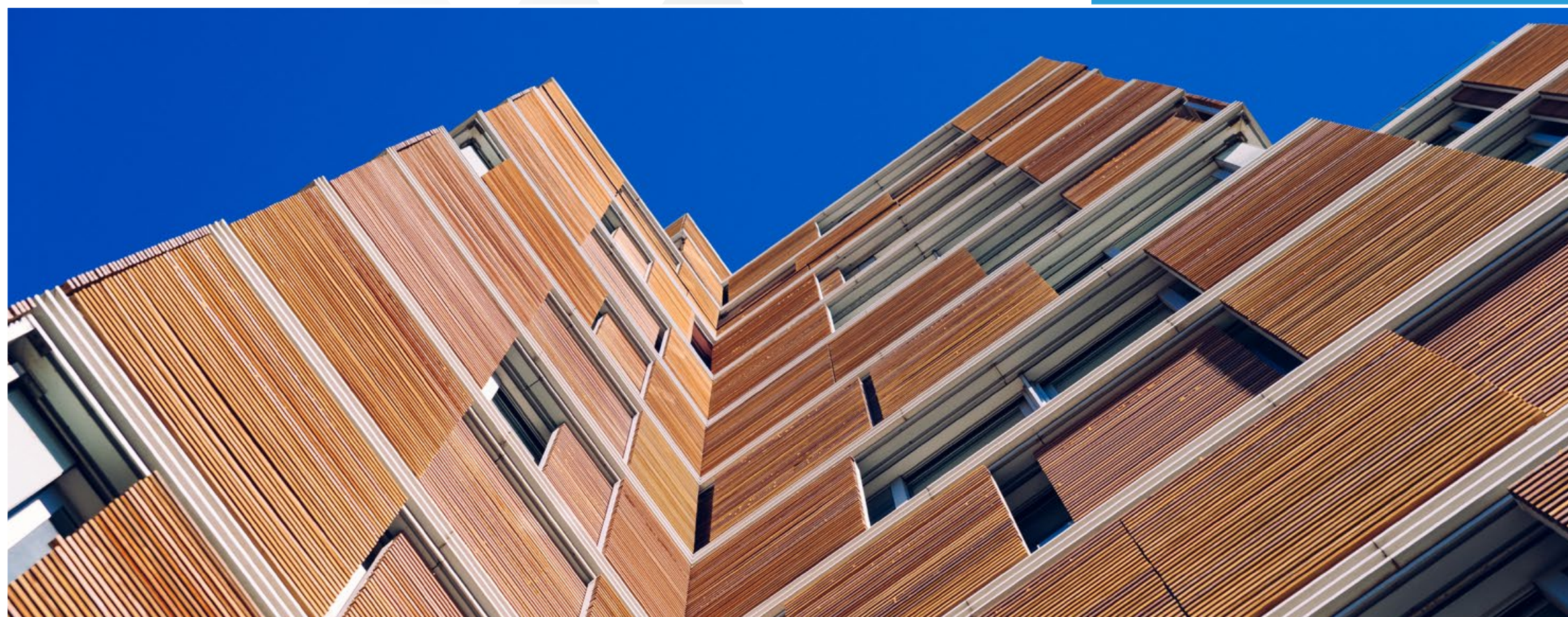
A ce titre, la province Sud a versé une subvention exceptionnelle à la SIC pour l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture d'un ensemble immobilier de logements sur la commune de Païta.

De plus, pour les opérations locatives ayant bénéficié de ces aides, la Province contrôle le respect des performances thermiques et énergétiques référencées dans l'annexe 1 du code des aides à l'habitat pour lesquelles l'opérateur social se sera engagé.



PERSPECTIVES 2019-2020 :

- Formuler les travailleurs sociaux à la MDE
- Distribuer les premiers kits MDE aux familles en situation de précarité énergétique



SIGLES ET ACRONYMES UTILISÉS

ACE	Agence Calédonienne de l'Énergie	GES	Gaz à Effet de Serre
AFAPS	Aide Financière à l'Accession en Province Sud	GPEFNC	Groupement Professionnel des Exploitants Forestiers de la Nouvelle-Calédonie
AFNOR	Association Française de NORmalisation	HQE	Haute Qualité Environnementale
APRAH	Aide Provinciale à la Rénovation et à l'Amélioration de l'Habitat	ISD	Installation de Stockage de Déchets
BDM	Bâtiment Durable Méditerranéen	LAPS	Logement Aidé en Province Sud
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service	MDE	Maîtrise de l'Énergie
BREF	Best Reference	MTD	Meilleures Techniques Disponibles
CASE	Code des Aides et de Soutien à l'Économie	OPAL	Office pour l'Amélioration du Logement
CCI	Chambre de Commerce et d'Industrie	PDA	Plan de Déplacement Administration
CMS	Centre Médico-Social	PIE	Point Info Énergie
CSF	Centre de Santé de la Famille	PPAP	Politique Publique Agricole Provinciale
CTE	Commission Technique d'Évaluation	PPRB	Parc Provincial de la Rivière Bleue
CTME	Comité Territorial pour la Maîtrise de l'Énergie	PUD	Plan d'Urbanisme Directeur
DEEE	Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques	RENC	Réglementation Énergétique de la Nouvelle-Calédonie
DEFE	Direction de l'Économie, de la Formation et de l'Emploi (province Sud)	SAEM	Société Anonyme d'Économie Mixte
DEPS	Direction de l'Équipement (province Sud)	SEM	Société d'Économie Mixte
DES	Direction de l'Éducation (province Sud)	SHON	Surface Hors Œuvre Nette
DFA	Direction du Foncier et de l'Aménagement (province Sud)	SIC	Société Immobilière de Nouvelle-Calédonie
DIMENC	Direction de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie de la Nouvelle-Calédonie	SMA	Schéma des Modes Actifs
DL	Direction du Logement (province Sud)	SMTU	Syndicat Mixte des Transports Urbains
DPASS	Direction provinciale de l'Action sanitaire et sociale (province Sud)	STENC	Schéma pour la Transition Énergétique de la Nouvelle-Calédonie
ECS	Eau Chaude Sanitaire	STEP	Station d'Épuration
ENR	Énergies Renouvelables	TCSP	Transport en Commun en Site Propre
ERC	Éviter, Réduire, Compenser	VAE	Vélo à Assistance Électrique
FCBA	Institut Technologique Forêt Cellulose Bois-construction Ameublement	VE	Véhicule Électrique
FEI	Fonds Exceptionnel d'Investissement	ZAC	Zone d'Aménagement Concerté

